



Nom du produit : ab 22
 Ref.Nr.: BDS001080_2_20150602 (FR)
 Date de création/révision : 02.06.15 Version : 2.0
 Remplace : BDS001080_20120109

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ab 22
 Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits de soudage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
 Touwslagerstraat 1
 9240 Zele
 Belgium
 Tel.: +32(0)52/45.60.11
 Fax.: +32(0)52/45.00.34
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	ab 22	Date de création/révision :	02.06.15 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS001080_2_20150602 (FR)	Remplace :	BDS001080_20120109

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Non-classifié
Santé:	Cancérogénicité, catégorie 2 Susceptible de provoquer le cancer . Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut irriter les voies respiratoires. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? Exposition répétée STOT rép., catégorie 2 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
Environnement:	Non-classifié

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Xn : NOCIF

Santé:	R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Physique:	Non-classifié
Environnement:	Non-classifié
Autres dangers :	Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indicateur du produit:	Contient: dichlorométhane; chlorure de méthylène
-------------------------------	---

Pictogramme(s) de danger:	 
----------------------------------	---

Mention d'avertissement:	Attention
Mention(s) de danger:	H351 : Susceptible de provoquer le cancer . H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P260 : Ne pas respirer les

Nom du produit : ab 22 Date de création/révision : 02.06.15 Version : 2.0
 Ref.Nr.: BDS001080_2_20150602 (FR) Remplace : BDS001080_20120109

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308/313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P405 : Garder sous clef.
 P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	200-838-9	75-100	Xn,Xi	40-36/37/38-67	
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	-	5-10	-	-	B
Explication des notes						
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail						

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
dichlorométhane; chlorure de méthylène	01-2119480404-41	75-09-2	200-838-9	75-100	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Carc. 2, STOT SE 3, STOT RE 2	H315,H319,H351,H335,H336,H373	
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)		-	-	5-10	-	-	B
Explication des notes							
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être



Nom du produit :	ab 22	Date de création/révision :	02.06.15 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS001080_2_20150602 (FR)	Remplace :	BDS001080_20120109

Contact avec la peau :	facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire appel à un médecin immédiatement Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud. Pratiquer la respiration artificielle seulement si le sujet ne respire plus Obtenir immédiatement une assistance médicale
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau (ne pas avaler)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements Symptômes: maux de gorge, toux, essoufflement, difficultés respiratoires graves, maux de tête.
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Un contact prolongé avec la peau provoquera un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eau, mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'explosion si chauffé sous atmosphère confinée
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées. HCl et traces de chlore peuvent être émis lors de la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
Substance se transformant en fumées, porter un appareil de respiration autonome



Nom du produit :	ab 22	Date de création/révision :	02.06.15 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS001080_2_20150602 (FR)	Remplace :	BDS001080_20120109

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de soudage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



Nom du produit : ab 22 Date de création/révision : 02.06.15 Version : 2.0
 Ref.Nr.: BDS001080_2_20150602 (FR) Remplace : BDS001080_20120109

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	50 ppm
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m ³ (brouillards de l'huile)

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate
 Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
 Assurer une ventilation adéquate

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
 Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)

la peau et les mains : Porter des gants
 Gants recommandés: (alcool de polyvinyle)

les yeux : Porter un masque facial portégeant complètement le visage

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique : Liquide.
couleur : Ambré.
odeur : Odeur caractéristique.
pH : Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition : Non connu.
Point d'éclair : Aucun(e)
Vitesse d'évaporation : Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure : Non connu.
limite inférieure : Non connu.
Pression de vapeur : Non connu.
Densité relative : 1.255 g/cm³ (à 20°C).
Hydrosolubilité : Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité : > 200 °C



Nom du produit : ab 22
Ref.Nr.: BDS001080_2_20150602 (FR)

Date de création/révision : 02.06.15 Version : 2.0
Remplace : BDS001080_20120109

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de renseignements disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort
Ne pas mélanger avec des bases.
métaux alcalino-terreux

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2
traces de chlore et phosgène
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées. HCl et traces de chlore peuvent être émis lors de la combustion.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

irritation:	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.
toxicité à dose répétée:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
cancérogénicité:	Susceptible de provoquer le cancer . Contient du chlorure de méthylène

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation : Peut entraîner irritation.



Nom du produit : ab 22
 Ref.Nr.: BDS001080_2_20150602 (FR)
 Date de création/révision : 02.06.15 Version : 2.0
 Remplace : BDS001080_20120109

L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion : Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie
Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
 Un contact prolongé avec la peau provoquera un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite
Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	IC50 algae	> 662 mg/l
		LC50 fish	193 mg/l
		EC50 daphnia	27 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles



Nom du produit :	ab 22	Date de création/révision :	02.06.15 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS001080_2_20150602 (FR)	Remplace :	BDS001080_20120109

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1593

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: DICHLOROMETHANE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 6.1
ADR/RID - Code de classification:> 450°C.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(E)
IMDG - Ems:	F-A, S-A
IATA/ICAO - PAX:	655
IATA/ICAO - CAO	663

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC



Nom du produit :	ab 22	Date de création/révision :	02.06.15 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS001080_2_20150602 (FR)	Remplace :	BDS001080_20120109

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Directive 99/45/CE

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°12: Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après , TABL27, Tableau n°36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse, TABL36bis, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	602: Dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrases de risques:	R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
*Explication des mentions de danger:	- : - H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 : Susceptible de provoquer le cancer . H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
REVISIONS DANS LE CHAPITRE :	Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE: 2.2. Éléments d'étiquetage 8.2. Contrôles de l'exposition

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de



Nom du produit :	ab 22	Date de création/révision :	02.06.15 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS001080_2_20150602 (FR)	Remplace :	BDS001080_20120109

ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.